



Paris, le 3 octobre 2014

Mesdames et Messieurs,
Membres du conseil du SNTPT
10 RUE TRÉTAIGNE
75018 PARIS

Chers camarades,

Je vous demande de publier immédiatement cette mise au point pour contrer votre information sur les techniciens travaillant sur les films publicitaires et la prétendue absence d'intervention de notre Fédération.

1/ Il y a bien un souci pour les techniciens embauchés sous un titre de la convention cinéma (« électricien cinéma, directeur de la photographie cinéma »...) travaillant dans la pub, si l'entreprise a un code production audiovisuelle (5911B) et pas un code production cinéma (5911C).

Si, en attendant de faire préciser ce point par l'Unedic, le salarié obtient une AEM avec l'ancien intitulé (sans le terme « cinéma »), il est rétabli dans ses droits.

Nous avons demandé au syndicat des producteurs de films publicitaires de donner cette instruction à ses adhérents.

Cela n'enlève en rien le bénéfice de la convention cinéma (CCNPC) au salarié en terme de salaire et autres dispositions.

2/ Le problème ne vient pas de la Convention assurance chômage du 14 mai 2014, mais de l'actualisation de la liste des fonctions par l'Unedic après l'extension de la CCNPC à la suite d'une longue bataille commune (Cgt et Sntpct, on s'en souvient).

A partir de janvier 2014 donc, l'Unedic a enregistré les nouvelles fonctions : à tous les titres de techniciens et d'ouvriers, le terme « cinéma » a été accolé, comme écrit dans la CCNPC, à la demande du Sntpct.

La Cgt combat par ailleurs, comme tout le monde le sait, la Convention Unedic du 14 mai, car elle baisse les droits de tous les chômeurs et des salariés intermittents du spectacle en particulier.

Nul n'ignore cette bataille menée par la Cgt, avec recours au TGI contre les signataires de l'accord du 22 mars dont est issue la Convention, recours au Conseil d'Etat contre l'agrément par le gouvernement, et bien sûr toutes les actions et manifestations que nous initions, et que le Sntpct a rejoint ponctuellement cet hiver et au printemps dernier.

3/ Vous prétendez que tous les syndicats confédérés dont la Cgt se moquent de la situation, et allez même jusqu'à dire que moi-même, secrétaire général de la

Fédération Nationale
des Syndicats du Spectacle,
du Cinéma, de
l'Audiovisuel
et de l'Action Culturelle
CGT

14-16 rue des Lilas
75019 Paris
tél. 01 48 03 87 60
fax. 01 42 40 90 20

Cgt Spectacle, tout comme le Spiac Cgt et le Sfr Cgt avons REFUSÉ de poser cette question à l'Unedic !

J'ai interpellé l'Unedic à plusieurs reprises dès le mois de janvier 2014, saisi les services juridiques de la demande d'écriture d'un avenant et même reposé la question lors des négociations de janvier à mars.

De plus j'ai informé Stéphane Pozderec, délégué général du Sntpct, que je faisais cette démarche.

Nous avons même posé cette question au trio (Archambault – Gille – Combrexelle) menant la concertation, nommé par Manuel Valls, pour qu'on puisse arriver à une solution.

Il est donc particulièrement mensonger de prétendre mettre la Cgt dans le même sac que les autres confédérations.

Vu nos rapports conflictuels avec les organisations signataires de la convention Unedic et avec le directeur de l'Unedic, Vincent Destival, dont j'ai dénoncé publiquement la partialité pro Medef, et l'opposition de la Cfdt à la convention Cinéma, laquelle Cfdt préside l'Unedic, vous vous doutez qu'obtenir un tel avenant ne coule pas de source.

Je passe mon temps au bureau de l'Unedic à travailler contre la désinformation et la communication des signataires pour passer sous silence les baisses de droits, alors je ne peux laisser passer de telles accusations.

Les adhérents du Sntpct doivent savoir que ce genre de mise en cause délibérée est nuisible à l'unité dont nous avons tous besoin pour défendre nos professions et construire de nouveaux droits.

En outre, nous n'avons pas besoin de mettre à mal les organisations syndicales qui font leur travail, alors que l'adhésion des professionnels à nos projets est une nécessité.

J'attends votre rectificatif avec impatience, et vous donne rendez-vous lors des prochaines manifestations, notamment le 16 octobre pour défendre la protection sociale.

Fraternellement,

Denis Gravouil,

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'D' and 'G' followed by a long horizontal stroke.

Secrétaire Général.